

**COMMUNE DE DESSENHEIM**  
**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SÉANCE DU 29 MARS 2023 -**

Sous la présidence de Madame Aurélie FORNY, maire.

Date de la convocation : le 25 mars 2023

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 20

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SCHMITT

<b>Présents : 14</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>FORNY Aurélie</b></li><li>2. <b>JACOB Camille</b></li><li>3. <b>HELDERLE Olivier</b></li><li>4. <b>BROUSSOU Céline</b></li><li>5. <b>SCHMITT Christophe</b></li><li>6. <b>STATH Martine</b></li><li>7. <b>MARCHAL Nathalie</b></li><li>8. <b>JECKER Christophe</b></li><li>9. <b>REARD Nicolas</b></li><li>10. <b>BURCKBUCHLER Caroline</b></li><li>11. <b>WEYER Mathieu</b></li><li>12. <b>SCHMITT Hervé</b></li><li>13. <b>SCHUMANN Emmanuelle</b></li><li>14. <b>ALLION Sébastien</b></li></ol>
<b>Procurations(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>BORDMANN Sébastien proc. à ALLION Sébastien</b></li></ol>
<b>Absent(e) excusé(e) non représenté(e) :</b>	<b>0.</b>
<b>Absent(s) non excusé(s) :</b>	<b>0.</b>

## ORDRE DU JOUR

1. COMPTE RENDU DU 16 MARS 2023 – APPROBATION .....	- 42 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	- 42 -
3. COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION.....	- 42 -
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – APPROBATION .....	- 42 -
5. AFFECTATION DE RESULTAT 2022.....	- 43 -
6. TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX .....	- 43 -
7. BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE .....	- 43 -
8. PRESENTATION DU PROJET « LE SPORT AU CŒUR DES VILLAGES » .....	- 46 -
9. LOCATION LOCAL MAIRIE .....	- 46 -
10. INFORMATIONS.....	- 46 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE .....	- 48 -

## 1. PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2023 – APPROBATION

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 16 mars 2023.

## 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- ☞ **Désigne Monsieur Christophe SCHMITT**

## 3. COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de toutes les dépenses et recettes figurant au bilan de l'exercice 2022**

**Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières**

- ☞ **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022**

## 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – APPROBATION

Madame la maire présente, par chapitre, l'état des dépenses et des recettes de l'exercice 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement et annonce le résultat général :

- Excédent de fonctionnement	644 898,71 €
- Excédent d'investissement	763 969,41 €
- Ensemble	1 408 868,12 €

Sous la présidence de Madame Céline BROUSSOU, adjointe, et après présentation du résultat financier 2022, Madame la Maire ayant quittée la salle de réunion,

**Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité (13 voix pour – 1 abstention)**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L 2541-13**

- ☞ **Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :**

Section de FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'année	1 106 916,97	1 094 360,43	12 556,54
002 Résultat N-I reporté	632 342,17	-	632 342,17
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 739 259,14</b>	<b>1 094 360,43</b>	<b>644 898,71</b>
Section d'INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'année	378 109,63	296 795,97	81 313,66
001 Résultat N-I reporté	682 655,75		682 655,75
<b>Total investissement</b>	<b>1 060 765,38</b>	<b>296 795,97</b>	<b>763 969,41</b>
Total par section	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	1 060 765,38	296 795,97	763 969,41
Fonctionnement	1 739 259,14	1 094 360,43	644 898,71
<b>Résultat 2022</b>	<b>2 800 024,52</b>	<b>1 391 156,40</b>	<b>1 408 868,12</b>

## 5. AFFECTATION DE RESULTAT 2022

Statuant sur l'affectation du résultat l'exercice 2022

Constatant le résultat financier de l'exercice 2022 soit :

- Excédent d'investissement : 763 969,41 €
- Excédent de fonctionnement : 644 898,71 €

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

⇒ **Décide d'affecter le résultat 2022 comme suit :**

Article 001 Exc. investissement	Article 1068 Exc. fonctionnement capitalisé	Article 002 Exc. fonctionnement
<b>763 969,41</b>	<b>176 250</b>	<b>468 648,71</b> <b>(644 898,71 – 176 250)</b>

## 6. TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX

Vu le code général des impôts

Vu les lois de finances annuelles

Considérant l'appartenance de la commune à la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU) et les implications fiscales qui en découlent

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices

Considérant que le budget communal 2023 nécessite des rentrées fiscales de 364 841 €, non comprises les allocations compensatrices et la garantie individuelle de ressources

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- ⇒ **Décide de ne pas augmenter les deux taxes locales (foncier bâti et non bâti et habitation non affecté à l'habitation principale)**
- ⇒ **Approuve les produits respectifs suivants :**

	Bases 2022	Taux 2022	Taux 2023	Produit 2023
Taxe Foncière bâtie	1 302 556	23.93	23.93	335 977
Taxe Foncière non bâtie	43 252	53.65	53.65	25 806
Taxe d'habitation	34 237	8.34	8,34	3 058
<b>Total</b>				<b>364 841</b>

## 7. BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE

Vu le code général des collectivités territoriales

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**Considérant l'affectation du résultat 2022**

⇒ **Vote le budget primitif 2023 par chapitre et l'adopte comme suit :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>1 304 704,71</b>	<b>1 304 704,71</b>
Investissement	<b>1 170 758,21</b>	<b>1 170 758,21</b>

⇒ Approuver le tableau des subventions 2023 suivant :

Libellé	Montant 2023
Amicale des Sapeurs-pompiers	360
Amicale des sapeurs-pompiers (cotisation à l'union)	951
Groupement d'action sociale	270
ASL – section basket	360
ASL - section quilles	200
ASL - section gymnastique	280
ASL - Dess Dance	200
Union nationale des anciens combattants	200
Chorale Ste Cécile	200
Amicale des pêcheurs	200
Comité de jumelage	200
Mont des Oliviers	200
Souvenir et passion	200
Association pour les élèves de Dessenheim	200
Amicale des donneurs de sang	200
Section jeunes sapeurs-pompiers de Fessenheim	100
Espoir	20
Prévention routière	20
Ligue contre le cancer	20
Resto du cœur	20
Fondation et patrimoine	120
Croix rouge	20
Souvenir français	20
Chorale – facture électricité 2022	102,24
Parents d'élèves – location salle Blodelsheim	380
Association du mont des oliviers – clôture	1250
Classe transplantée – DCM 160323	640
Subventions exceptionnelles sur délibération distincte	8647,76
<b>Total</b>	<b>15581</b>

Madame la Maire rappelle le tableau des effectifs arrêté à ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS			
Grades	Durée de l'emploi	Pourvu	Non pourvu
Attaché territorial	Temps complet	0	1
Rédacteur, ou rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1	
Adjoint administratif	Temps complet	2	
Adjoint technique principal	Temps complet	1	
Adjoint technique	Temps complet	1	
Adjoint technique	Temps non complet (80 %)	1	
Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet (100 %)	1	
Atsem principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (90 %)	0	1
Adjoint administratif	Temps non complet (37.14 %)	0	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (68.57 %)	0	1
EMPLOIS NON PERMANENTS			
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet (100%)	1	
Adjoint technique	Temps non complet	1	
Contrat apprentissage paysagiste	Temps complet (100%)	1	
Saisonniers (CDD)	Temps complet	8	

⇒ fixe les critères d'embauche du personnel saisonnier, comme suit :

- effectifs : 8
- âge minimal requis : 16 ans révolus
- grade : adjoint technique territorial
- rémunération : échelle CI - échelon I, augmentée des congés payés
- durée de l'emploi : 105 heures, par agent

Le conseil municipal prend acte.

## 8. PRESENTATION DU PROJET « LE SPORT AU CŒUR DES VILLAGES »

Le conseil municipal a été destinataire du projet par mail joint à la convocation du CM du jour.

Madame La Maire fait part du fait que ce projet pourrait être une valeur ajoutée au village d'autant que la commune est labellisée « commune sportive ».

Madame la Maire propose la location d'un local dans la mairie qui conviendrait parfaitement au locataire (salle du rez-de-chaussée – association parents élèves).

Les horaires d'occupation seraient de 18h00 à 20h00 tous les soirs de la semaine ainsi que le samedi matin.

Le local reste à la disposition de la commune en cas de besoin car le matériel sera rangé sur des étagères installées par le locataire et restera disponible en dehors des horaires d'occupation.

Le projet se réaliserait autour de la conclusion d'un bail locatif, qui sera abordée en commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve le projet**

## 9. LOCATION LOCAL MAIRIE

Madame la Maire expose, dans le cadre du projet « le sport au cœur des villages » et pour donner suite à la délibération de la mise à disposition du local de la Mairie (salle du rez-de-chaussée), que le Conseil municipal est amené à délibérer sur un montant de location.

Madame la Maire propose un loyer à 400 € mensuel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour – 3 abstentions)**

- **Définit le loyer pour un montant de 400 € mensuel**
- **Autorise Madame la Maire a rédiger un bail de location.**

## 10. INFORMATIONS

**Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal des points suivants :**

**Droit de préemption :**

D.I.A.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Béatrice	Rue de Balgau	Lot 10 lotissement Marmandais

**Certificat d'urbanisme :**

C.U.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
CU information n° 068 069 23 A0003	Me KOMOK-GEISMAR Béatrice	18 rue de Wolfgantzen	Section n° 5 parcelle 381

**Personnel de la commune** → Retour d'un agent administratif. L'équipe administrative est maintenant au complet, composée de trois agents.

**Vitrail de l'église** → Réparation à la suite du verre cassé depuis 2 ans par la société Ecklat pour un montant de 110 €.

**Madame Camille JACOB informe les membres du Conseil municipal des points suivants :**

**Coucou** → Edition spéciale du coucou : l'impression se fera en interne en mairie vendredi 31 mars et sera distribué par les membres du Conseil municipal.

**Coucou** → fin avril début mai édition standard du coucou qui sera vu en commission.

**Affaires sociales** → Une commission d'attribution au logement d'habitat Haute Alsace s'est réunie le mardi 28 mars 2023 par visioconférence. Un logement a été attribué dans l'immeuble avenue du Général de Gaulle.

**Affaires scolaires et jeunesse** → Le Conseil municipal des enfants s'est réuni ce jour. La prochaine élection du Conseil municipal des enfants aura lieu en septembre.

Le Conseil d'école s'est tenu semaine dernière :

- Fermeture de classe : manque 11 élèves
- 22 départs + 12 arrivées
- En attente inscriptions école maternelle. Mais pas de changements en vue.
- Garderie : réflexion sur l'accueil ponctuel ou permanent.
- Demande d'achat de matériel informatique pour les directeurs école (2 devis : rex rotary : 2900 € par ordinateur + OCl en attente).
- APED a changé de président.
- Kermesse de l'école actée au 30 juin.
- Commission garderie prévue le 12 avril 2023

**Monsieur Olivier HEDERLE informe les membres du Conseil municipal des points suivants :**

**CM 14092022** → Parking rue de l'école pour 2 places pour le CPI et déplacement de la place taxi. Madame la Maire précise qu'il s'agissait d'une demande du chef de corps des SPV de Dessenheim. Le CM de l'époque avait délibéré en ce sens. 3 devis ont été effectués pour comparatif, leur montant est communiqué au CM.

**Signalisation rue des Champs** → plots de chantier J12 pour sécuriser le chemin piéton. Le passage est d'1.20 m piéton au lieu de 1.60m prévu normalement pour les PMR.

**Potelet devant Mairie** → 1 cassé et les autres ne sont plus aux normes. Remplacement par potelets à mémoire de forme. 2 devis ont été demandés. Le devis d'Eugène signalisation est le moins cher : 1627 €

**Lotissement Marmandais** → Suivi chantier, les travaux se font dans les délais. Problème niveau d'un candélabre et de son emplacement : en plein milieu de la voirie, rue de Balgau. Demande faite auprès de Vialis pour déplacer.

**Plots endommagés J12 rue de Colmar** → remplacement par employés communaux prévu.

**Présentation par Vialis le 27/03/2023** en réunion maire/adjoints du parc lumineux et du contrat qui lie la commune.

Madame la Maire informe du signalement des deux candélabres défectueux. Par ailleurs, il a été demandé à VIALIS d'ajouter un candélabre au niveau du PAV du cimetière.

**Madame Céline BROUSSOU informe les membres du Conseil municipal des points suivants :**

**Commission finances CCARB** → Réunion de la commission finances CCARB du 22/03/2023 : Présentation du Compte Administratif 2022 pour chaque budget de la CCARB et proposition d'affectation du résultat 2022.

Le budget primitif 2023 ayant été voté en décembre 2022, l'affectation du résultat fera l'objet d'une décision modificative budgétaire au prochain conseil communautaire.

**JNCP** → retour expériences 2021 et 2022 des différentes communes présentes lors de la réunion du 20/03/2023 à la CCARB.

Pour l'année 2023 la CCARB propose :

- De continuer à prendre en charge 50 % du KIT, le restant sera pris en charge par les communes et non plus par les commerçants. C'était déjà le cas à Dessenheim.
- De déléguer aux communes de s'occuper de la centralisation des participants à la JNCP. C'était également déjà le cas pour Dessenheim.

**Monsieur Christophe SCHMITT informe les membres du Conseil municipal des points suivants :**

**Commission cadre de vie** → décorations de pâques ce week-end. Remerciement à tous les participants. Retour en image pour les non présents.

**Rue de la liberté** → Cocyclique : retour au paysagiste pour le choix des plantations. Réflexion sur la végétalisation du village, notamment du fleurissement sobre en eau.

**Espace ROTH** → Contact pris pour des travaux de nettoyage des calvaires du village. L'entreprise va faire un recensement. Demande d'un devis pièce par pièce pour établir un programme d'entretien. Demande de réhabilitation du monument du cimetière où une pierre est cassée.

**PAC école** → un compresseur est tombé en panne. Devis Vonthron demandé pour remplacement. Environ 10.000 €. Madame la Maire n'a pas signé le devis du fait du montant. Prise de contact avec la société Esprit Chauffage (Oberhergheim) pour d'autres devis et prises de renseignements. La casse semble prématurée (10 ans) : soit usure prématurée des composants soit mauvaise réalisation des travaux initiaux. Question a été posée à Vonthron, concernant le contrat de maintenance qui ne sera pas remis en cause en cas de prestataire différent mais Vonthron n'interviendra pas sur le matériel d'un autre prestataire.

**Cimetière** → Problème sur nombre de concessions. Il en reste 4 ou 5

Commission affaires patrimoniales se réuni samedi 1<sup>er</sup> avril à 10h00 pour la visite des bâtiments communaux.

**II. DIVERS - TOUR DE TABLE**

Nathalie MARCHAL → quand auront lieu les plantations rue de Weckolsheim près du chemin piéton ? Signalement d'un grand buisson vers rue de la liberté gênant pour la visibilité.

Madame la Maire → pas encore de date pour les plantations. Prise en compte pour le buisson.

Martine STATH → En commission finances du 24 mars 2023, il a été demandé des précisions sur le fonds de concours, y-a-t-il un retour de la CCARB ?

Céline BROUSSOU → Pas encore, une réponse sera apportée au plus vite.

Christophe JECKER → Les deux PAV (cimetière et salle des fêtes) ne sont pas éclairés.

Christophe SCHMITT → Le point sera abordé lors d'une prochaine commission Cadre de vie et Environnement.

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée de la prochaine réunion du Conseil municipal, prévue le jeudi 4 mai 2023 à 19h15.

Madame la maire clôt la séance à 20h50.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DES COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM  
- SEANCE DU 13 AVRIL 2022 -**

**ORDRE DU JOUR**

1. COMPTE RENDU DU 16 MARS 2023 – APPROBATION .....	- 42 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	- 42 -
3. COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION.....	- 42 -
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – APPROBATION .....	- 42 -
5. AFFECTATION DE RESULTAT 2022.....	- 43 -
6. TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX .....	- 43 -
7. BUDGET PRIMITIF 2023 - VOTE .....	- 43 -
8. PRESENTATION DU PROJET « LE SPORT AU CŒUR DES VILLAGES » .....	- 46 -
9. LOCATION LOCAL MAIRIE .....	- 46 -
10. INFORMATIONS.....	- 46 -
11. DIVERS - TOUR DE TABLE .....	- 48 -

Nom et prénom	Qualité	A donné procuration à	Signatures
FORNY Aurélie	Maire		
JACOB Camille	1 <sup>ère</sup> adjointe		
HELDERLE Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint		
BROUSSOU Céline	3 <sup>ème</sup> adjointe		
SCHMITT Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint		
STATH Martine	Conseillère municipale		
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale		
JECKER Christophe	Conseiller municipal		
REARD Nicolas	Conseiller municipal		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
WEYER Mathieu	Conseiller municipal		
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal		
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale		
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal	Procuration Sébastien ALLION	
ALLION Sébastien	Conseiller municipal		